

DEPARTEMENT DU VAR
COMMUNE DE CALLAS 83830
DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an 2021, le 27 septembre à 18 H 00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Actions Sociales, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique et, dans le respect des mesures sanitaires à la Mairie-Annexe, salle du Verger, sous la présidence de M. Daniel MARIA, Maire et Président du CCAS.

Présents : MMES ET MM. Daniel MARIA, Dominique BOURRIER, Christophe PRADOURAT, Micheline ROUSSEAU, Patricia LICAUSI, Pascaline COULOMB, Marie-Thérèse FERRANDO, Isabelle STEPHANI.

Excusée : Elodie GIL

Secrétaire de séance : Dominique BOURRIER

Nombre de membres en exercice : 09 Présents : 9 Votants : 9
Date de convocation : 15 septembre 2021

Délibération 10-2021- modification du règlement des aides facultatives du CCAS

Monsieur le Président expose,

Par une délibération en date 9 juin 2016, le Conseil administration du CCAS a adopté un règlement pour les aides facultatives.

Parmi ces aides, il est le financement des activités sportive, culturelle et loisirs les enfants de 6 à 15 ans. Ces aides sont allouées sous condition de ressources et plafonnées à 60 €/enfant.

Aujourd'hui, eu égard à la volonté du CCAS d'aider les familles pour la pratique d'une activité musicale de leurs enfants et la nécessité de préserver ce service culturel au sein de la collectivité, il convient de prévoir une disposition particulière dans le règlement pour les activités de cours de musique.

En effet, pratiquer de la musique représente un certain coût financier pour le famille et il convient donc de prévoir une aide financière plus conséquente.

Ainsi, il a été proposé au Conseil Administration d'allouer une aide aux enfants de 4 ans à 15 ans pratiquant une activité musicale à l'école de musique de Callas représentant 50% du coût trimestriel et plafonné à 100 €/enfant.

Monsieur le Présidente précise qu'au-delà de l'âge de 15 ans, une aide pourra être accordée au cas pas cas après examen du dossier par le Conseil d'Administration.

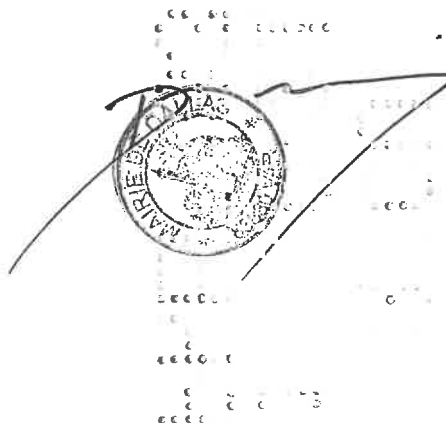
Conseil d'Administration,

Où l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

- D'accorder une aide financière représentant 50% du coût trimestriel pour les enfants résidant sur la commune de Callas et âgés de 4 ans à 15 ans pratiquant un instrument à l'école de musique de la commune de Callas ;
- D'allouer une aide au cas par cas après étude sur dossier aux personnes âgées de plus de 15 ans et pratiquant un instrument à l'école de musique de Callas et résidant sur la commune de Callas ;
- De modifier le règlement des aides facultatives pour intégrer ces nouveaux éléments.

Pour extrait conforme, le 27 septembre 2021
Daniel Maria, Maire et Président du CCAS,





MAIRIE DE
CALLAS
CCAS
Place de la
Victoire

Demande d'aide financière **MUSIQUE**

NOM et PRENOM :

ADRESSE :

.....

TÉLÉPHONE :

SITUATION DE FAMILLE :

COMPOSITION DE LA FAMILLE

	NOM	PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE
Père			
Mère			
Enfant 1			
Enfant 2			
Enfant 3			

Situation professionnelle :

Demande à bénéficier de l'aide :

Renseignements complémentaires :

Avez-vous déjà bénéficié d'une aide du CCAS : oui non

Si oui, date : nature : et montant de l'aide qui avait été accordée :

Le soussigné, atteste sur l'honneur la conformité des éléments fournis.

Date

Signature

Joindre photocopies : livret de famille, justificatif de domicile et carte nationale d'identité

CADRE RÉSERVÉ A L'ADMINISTRATION

DÉCISION PRISE

ACCORD	REFUS
	Justification :

AJOURNEMENT

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES



MAIRIE DE
CALLAS
CCAS
Place de la
Victoire

Demande d'aide financière **SPORT ET CULTURE**

NOM et PRENOM :

ADRESSE :

.....

TÉLÉPHONE :

SITUATION DE FAMILLE :

COMPOSITION DE LA FAMILLE

	NOM	PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE
Père			
Mère			
Enfant 1			
Enfant 2			
Enfant 3			

Situation professionnelle :

Demande à bénéficier de l'aide :

Motif de la demande : ☐ Sport

☐ Culture

Renseignements complémentaires :

Avez-vous déjà bénéficié d'une aide du CCAS : oui non

Si oui, date : nature : et montant de l'aide qui avait été accordée :

Le soussigné, atteste sur l'honneur la conformité des éléments fournis.

Date

Signature

Joindre photocopies : livret de famille, justificatif de domicile et carte nationale d'identité

CADRE RÉSERVÉ A L'ADMINISTRATION

DÉCISION PRISE

ACCORD	REFUS
	Justification :

AJOURNEMENT

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES